

**COMMUNE DE
LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

DOSSIER N° PC 014 371 24 00013

Demande du : 13/02/2024

Nature du projet :

refection des peintures murales de l'eglise saint
germain de fervaques

Adresse du projet :

PLACE DU MARECHAL GUILLAUME DE
HAUTEMER

14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 265 AA 96

DESTINATAIRE

MAIRIE DELEGUEE DE FERVAQUES

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Permis de construire

En date du 13/02/2024, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Permis de construire pour le projet cité en référence.

Par lettre du 29/02/2024, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 29/05/2024).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 05.08.2024

Le Maire, M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Le Maire-Adjoint,
Chargé de l'urbanisme
Miche PNIARD



Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales